



Groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel : résultats des marchés passés par le SDEG 16

Avec l'ouverture des marchés de l'énergie, certains tarifs réglementés de vente d'électricité vont disparaître au 1^{er} janvier 2016 imposant aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur.

Cela concerne tous les bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA. Il s'agit pour l'essentiel des tarifs « jaunes » et « verts ».

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il était indispensable d'anticiper ces échéances et de se préparer.

En mars 2015, Jean-Michel BOLVIN, Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), a proposé au Comité Syndical qui l'a accepté, de constituer deux groupements de commandes d'achat, un pour l'électricité et un pour le gaz naturel avec, certes, les adhérents du SDEG 16 (Communes, CdC) mais aussi avec d'autres acheteurs publics concernés par cette obligation (SIVU, SIVOS, EHPAD ...).

Toute la procédure (recensement des besoins, analyse technique rédaction des marchés ...) a été organisée et coordonnée gratuitement par le SDEG 16.

Vendredi 9 octobre 2015, le SDEG 16 a attribué ses marchés de fourniture.

Concernant l'électricité :

- **95 Collectivités** sont membres du groupement (70 communes, 10 communautés de communes, 2 Sivu restauration scolaire, 1 Sivu assainissement, 1 Centre d'abattage, 7 EHPAD, Calitom, Centre de Gestion de la Charente, 2 autres)
- L'achat groupé représente :
 - un montant de 1,2 million d'euros par an.
 - et un volume annuel de plus de **15 GWh** pendant deux ans, répartis en 2 lots et 175 points de livraison.
- Le marché débutera le 1^{er} janvier 2016.
- 3 fournisseurs actifs sur le marché des « grands comptes » ont participé à cette consultation.
- Le SDEG 16 a attribué le marché selon la répartition suivante :
 - lot 1 : - attribué à **EDF Collectivités**
 - prix obtenus par le SDEG 16 : **des gains de l'ordre de 10,2%** (par comparaison avec les tarifs réglementés de vente actuels)
 - lot 2 : - attribué à : **ENGIE** (ex GDF-Suez)
 - prix obtenus par le SDEG 16 : **des gains de l'ordre de 15%** (par comparaison avec les tarifs réglementés de vente actuels)

Concernant le gaz naturel :

- **45 Collectivités** sont membres du groupement (31 communes, 6 communautés de communes, 2 Sivu restauration scolaire, 3 Syndicats mixtes, 2 EHPAD, Centre de Gestion de la Charente)
- L'achat groupé représente :
 - un montant de 700 000 euros par an.
 - et un volume annuel de plus de **16 GWh** pendant deux ans, répartis sur 127 points de livraison.
- Le marché débutera le 1^{er} janvier 2016.
- 6 fournisseurs actifs sur le marché des « grands comptes » ont participé à cette consultation.
- Le SDEG 16 a attribué le marché à :
 - **ENI**.
 - prix obtenus par le SDEG 16 : **des gains de l'ordre de 20%** (par comparaison avec les tarifs réglementés de vente actuels)

